



NOTE D'INFORMATION

Rentrée scolaire 2025/2026 - Services périscolaires

Mairie de Barjouvillle

Madame, Monsieur,

La rentrée de septembre prochain se prépare activement.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint les documents suivants :

- la fiche sanitaire
- le règlement périscolaire
- Le mandat sepa et mandat de prélèvement (si vous choisissez le prélèvement pour mode de règlement).

Hormis le règlement, ces documents sont à remplir et à retourner pour le **30 juin 2025** délai de rigueur, accompagnés de :

- l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (format pdf)
- l'attestation d'assurance scolaire 2025/2026 (format pdf)

Le conseil municipal, dans sa séance du 20 mai dernier, a approuvé un règlement unique pour l'ensemble des services périscolaires.

L'article 1 et 2 dudit règlement stipulent notamment :

...« 2. d'être à jour des paiements de l'année précédente à la date du dépôt du dossier soit le dernier jour de mois de juin. »

...« Tout impayé entraînera la radiation de l'enfant du ou des services concernés. En cas de difficultés particulières, il y a lieu d'en informer la mairie et d'établir un échéancier avec les services du Trésor Public. »

Concernant les réservations de repas, vous pourrez uniquement accéder à votre compte « monespacefamille » **à partir du 10 juillet**, après vérification par nos services de l'acquittement de l'ensemble de vos factures.

Petit rappel : délai de réservation repas septembre : **avant le 10 août 2025**

Pour information : à compter du 1er janvier 2026, la fabrication des repas se fera sur place. La commune a retenu un prestataire.

Aussi, les délais de réservation seront revus pour faciliter l'accès à la restauration scolaire. Je vous tiendrai informés des nouvelles dispositions.

Une réunion d'information à votre intention sera organisée le **15 septembre à 18h** en mairie, salle du conseil.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
B. DELATOUCHE